

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud

Décision du 26 janvier 2026

portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud

NOR : TRAA2602383S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile, en date du 26 janvier 2026 :

I.- En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommées en qualité de membres représentants de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel auprès de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud les personnes suivantes :

Premier membre titulaire : président de la commission, Mme Réjane LAVENAC ;

Suppléant : M. Fabien VALLEE ;

Second membre titulaire : M. Samy MEDANI ;

Suppléant : M. Arnaud OLIVIE.

II.- . En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommées en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel auprès de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud les personnes suivantes :

Membre titulaire : M. Yves ARTHUS ;

Suppléant : M. Yann REYNAUD.

III. - En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommées en qualité de représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel auprès de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud les personnes suivantes :

1° Membres désignés par le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS) :

Premier membre titulaire : M. Daniel VACHER ;

Suppléant : M. Jacques LOURY ;

Second membre titulaire : M. Michel MARTI ;

Suppléant : M. Robert PRAT.

2° Membres désignés à titre d'experts pour représenter la fédération couvrant l'activité du personnel navigant non professionnel :

a) Avion (Fédération française aéronautique) :

Membre titulaire : M. Christian THOUZET ;

Membre suppléant : M. Xavier BERTAUD.

b) Planeur (Fédération française de vol en planeur) :

Membre titulaire : M. Robert PRAT ;

Membre suppléant : M. Carl AUDISSOU.

c) Hélicoptère (Fédération française d'hélicoptère) :

Membre titulaire : M. Thierry BASSET ;

Membre suppléant : M. Stéphane BUY.

d) Ballon (Fédération française d'aérostation) :

Membre titulaire : M. Arnaud DERAMECOURT ;

Membre suppléant : M. Nicolas CHABBERT.

e) Ultraléger motorisé (Fédération française de planeur ultra-léger motorisé)

Membre titulaire : M. Bruno RASCALOU ;

Membre suppléant : M. Michel MARTI.

f) Parachutisme (Fédération française de parachutisme) :

Membre titulaire : M. Philippe LETEISSIER ;

Membre suppléant : M. Pascal MIDY.

g) Fédération française des constructeurs et collectionneurs d'aéronefs :

Membre titulaire : M. Jean-Claude DEVAUX ;

Membre suppléant : M. Bernard MAUNIER.

IV.- En application de l'article R. 6530-9 du code des transports, le secrétariat de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud est assuré par la subdivision « personnels navigants » (OPA/PN) mentionnée à l'article 4 de la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation Sud.

V- Conformément à l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline mentionnés par la décision du 26 janvier 2026 sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de sa publication.

VI. – La décision du 8 juillet 2025 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud est abrogée.